Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Bûcheron, veuillez visiter :
bpbucheron.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET PROFESSIONNEL - RESPONSABLE DE CHANTIERS DE BÛCHERONNAGE MANUEL ET DE DÉBARDAGE

ÉVALUATION ÉCRITE LOCALE : ÉCOLOGIE FORESTIÈRE ET GESTION DURABLE, EN LIEN AVEC LES CAPACITÉS DU BP

Coefficient : Aucun coefficient national pour cette évaluation écrite. Coefficient 2,0 indiqué à titre local.Durée : 120 minutes

---

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **6 pages** numérotées de 1/6 à 6/6. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ENTREPRISE FORÊT DES HAUTES-COMBES, EXPLOITATION FORESTIÈRE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, SECTEUR DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE, 8 SALARIÉS, CHANTIER DE RÉCOLTE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE VALMONT-SUR-RIVIÈRE

Cadre de l'évaluation : le BP Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage est organisé en unités capitalisables. Le référentiel national ne prévoit pas d'épreuve écrite autonome intitulée « Écologie forestière et gestion durable », ni de durée ou de coefficient nationaux pour cette matière. Le présent sujet constitue une évaluation écrite organisée localement par le centre habilité, sur 20 points, en lien avec les capacités du référentiel.

Vous êtes responsable d'un chantier de récolte pour l'entreprise Forêt des Hautes-Combes. Le chantier concerne une parcelle de 18 ha appartenant à une commune. Une intervention est prévue dans un peuplement mélangé de sapins et de hêtres. Une zone humide et un ruisseau traversent le secteur. Le donneur d'ordre demande de maintenir les sols et les milieux aquatiques en bon état, de préserver les habitats identifiés et de respecter le contrat de travaux. À la suite d'un désaccord sur la délimitation d'une zone de protection, le donneur d'ordre envisage de suspendre le chantier.

À partir des documents techniques DT 1 à DT 3, vous analyserez la situation juridique, proposerez une organisation de chantier compatible avec les enjeux écologiques et évaluerez la rentabilité prévisionnelle de l'intervention. Justifiez vos réponses et indiquez les hypothèses de calcul utilisées. Le barème total est de 20 points.

PARTIE 1 : Analyse juridique de la situation contractuelle (7 points)

Qualifier les faits et appliquer le syllogisme juridique à un différend portant sur l'exécution du chantier

Le contrat signé par l'entreprise et la commune prévoit une exploitation par coupes sélectives, le respect des prescriptions environnementales communiquées avant travaux et l'information du donneur d'ordre en cas de difficulté. Le plan d'exploitation annexé au contrat ne représente pas la zone humide avec précision. Le chef de chantier a suspendu le débardage à proximité du ruisseau après avoir repéré un sol saturé et une zone de suintement non cartographiée. La commune soutient que cette suspension retarde les travaux et demande à l'entreprise de reprendre immédiatement. Utilisez les textes et la jurisprudence résumés dans le DT 1. Dans votre réponse, distinguez les faits, le problème de droit, la règle applicable et la solution motivée pour l'espèce.

1.1 (1 point) Qualifiez juridiquement les parties, le contrat et les faits à l'origine du différend. Relevez les obligations contractuelles susceptibles d'être en cause.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit sous la forme d'une question précise portant sur la suspension temporaire du chantier par l'entreprise.

1.3 (2 points) Présentez la règle de droit applicable en mobilisant les articles du DT 1 relatifs à la force obligatoire et à l'exécution de bonne foi du contrat, aux sanctions de l'inexécution et à la protection des milieux. Expliquez la portée de la décision de la Cour de cassation mentionnée dans ce document, sans lui attribuer une règle étrangère à son objet.

1.4 (3 points) Résolvez le cas par syllogisme juridique : confrontez les faits aux règles, puis proposez une solution motivée. Précisez les démarches immédiates que l'entreprise doit effectuer auprès de la commune et les éléments à conserver pour justifier sa décision.

PARTIE 2 : Diagnostic stratégique et organisation durable du chantier (7 points)

Analyser l'environnement de l'entreprise, ses ressources et les choix de conduite du chantier

La direction souhaite conserver le marché communal et renforcer son positionnement sur les chantiers à faible impact. Elle doit toutefois tenir compte des contraintes écologiques, du calendrier d'exploitation, de la disponibilité des matériels et des coûts supplémentaires éventuels. Appuyez-vous sur les données écologiques et opérationnelles du DT 2.

Données de diagnostic du chantier

Élément	Donnée disponible
Surface du chantier	18 ha
Peuplement	Sapinière-hêtraie, couvert irrégulier
Zone humide	1,2 ha, sol saturé après pluies
Ruisseau	Environ 420 m de linéaire en bordure ou dans la parcelle
Sol	Limono-argileux, sensibilité au tassement élevée lorsque le sol est humide
Période de travaux envisagée	Septembre à novembre
Ressource interne	Débusqueur équipé de pneus larges, tapis de rémanents disponibles sur certaines voies
Contrainte commerciale	Retard supérieur à 10 jours soumis à information du donneur d'ordre selon le contrat

Données fournies par le donneur d'ordre et relevées lors de la visite préparatoire.

2.1 (2 points) Réalisez un diagnostic PESTEL du chantier en présentant au moins un facteur pertinent pour chacun des domaines politique, économique, socioculturel, technologique, environnemental et légal. Pour chaque facteur, indiquez brièvement son effet possible sur la conduite ou la rentabilité du chantier.

2.2 (2 points) Complétez la matrice de diagnostic interne et externe du DR 1 avec au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces propres à l'entreprise et à ce chantier. Distinguez les éléments internes des éléments externes.

2.3 (1,5 point) Analysez le choix consistant à différer le débardage dans la zone humide et à maintenir les opérations sur les secteurs portants. Présentez un avantage et une limite de cette organisation, en les reliant aux enjeux écologiques et économiques.

2.4 (1,5 point) Formulez deux préconisations opérationnelles et hiérarchisées pour poursuivre le chantier de manière durable. Pour chacune, précisez l'enjeu visé et un indicateur permettant d'en vérifier l'efficacité.

PARTIE 3 : Analyse économique et décision de gestion (6 points)

Calculer la marge prévisionnelle et mesurer l'effet d'une adaptation écologique du chantier

Les données financières du DT 3 portent sur une campagne d'exploitation prévisionnelle. Les montants sont exprimés hors taxes. Pour les calculs, assimilez les charges variables au coût variable total indiqué et considérez les charges fixes comme indépendantes du volume produit dans la plage étudiée. Arrondissez les montants à l'euro et les pourcentages au dixième de point.

Données prévisionnelles de l'intervention

Indicateur	Prévision initiale
Volume de bois commercialisable	1 200 m³
Prix moyen de vente	72 €/m³
Coût variable total	57 600 €
Charges fixes affectées au chantier	18 000 €
Coût supplémentaire estimé pour tapis de rémanents et déplacement des voies	2 400 €
Volume prévisionnel après adaptation écologique	1 160 m³
Recette prévisionnelle après adaptation, au prix moyen inchangé	À calculer

Extrait du tableau de bord prévisionnel de l'entreprise, montants hors taxes.

3.1 (2 points) Calculez la recette prévisionnelle initiale, le coût variable unitaire et la marge sur coût variable initiale. Présentez les calculs et les unités.

3.2 (2 points) Après adaptation écologique, le coût variable unitaire reste identique. Calculez la recette prévisionnelle, le coût variable total, les charges totales incluant les charges fixes et le coût supplémentaire, puis le résultat prévisionnel. Comparez ce résultat au résultat initial.

3.3 (2 points) À partir de vos résultats, recommandez ou non l'adaptation écologique proposée. Votre réponse doit intégrer la rentabilité calculée, les risques de dégradation des sols et des milieux aquatiques, ainsi que la relation contractuelle avec la commune. Indiquez une condition de suivi permettant de réviser la décision si les hypothèses économiques ou les conditions de terrain évoluent.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : REPÈRES JURIDIQUES APPLICABLES AU CONTRAT ET À LA PROTECTION DES MILIEUX

Textes législatifs, extraits présentés pour le sujet :

- **Code civil, article 1103 :** « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »
- **Code civil, article 1104 :** « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »
- **Code civil, article 1217 :** en cas d'inexécution ou d'exécution imparfaite, la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté peut notamment refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation, poursuivre l'exécution forcée, demander une réduction du prix, provoquer la résolution du contrat ou demander réparation des conséquences de l'inexécution, sous réserve des conditions prévues par la loi.
- **Code de l'environnement, article L. 211-1 :** la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau vise notamment la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.

Jurisprudence, résumé motivé : Cour de cassation, chambre commerciale, 10 juillet 2007, pourvoi n° 06-14.768, relatif à la rupture brutale d'une relation commerciale établie. La décision s'inscrit dans l'application de l'ancien article L. 442-6, I, 5° du Code de commerce et rappelle que la rupture d'une relation commerciale établie sans préavis écrit suffisant peut engager la responsabilité de son auteur. Cette décision porte sur la rupture de relations commerciales établies ; elle ne décide pas, à elle seule, si la suspension ponctuelle d'un chantier est justifiée. Le texte applicable à une relation commerciale doit être apprécié selon la date des faits et les dispositions en vigueur.

Pour le différend du sujet, le contrat et ses annexes, les échanges entre les parties, les constatations de terrain et les mesures prises pour limiter les dommages sont à examiner conjointement. Les extraits ci-dessus ne remplacent pas l'analyse des faits de l'espèce.

DT 2 : ÉTAT INITIAL DU MILIEU ET DONNÉES D'ORGANISATION DU CHANTIER

La visite préparatoire a mis en évidence une zone humide de 1,2 ha, un ruisseau et une sensibilité élevée des sols limono-argileux au tassement lorsque leur teneur en eau est importante. Le plan remis avec le contrat ne localise pas précisément tous les suintements. Les observations du tableau ci-dessous sont des données propres au chantier. Elles ne constituent pas, à elles seules, une délimitation réglementaire de zones protégées.

Les consignes contractuelles remises à l'entreprise prévoient de ne pas faire circuler d'engin dans les secteurs saturés, de signaler toute découverte non reportée sur le plan et de convenir avec le donneur d'ordre d'une adaptation des voies et du calendrier avant reprise dans le secteur concerné.

Constats écologiques et mesures de chantier

Élément observé	Constat	Enjeu de gestion
Sol de la zone humide	Saturé après épisodes pluvieux	Limiter le tassement, l'orniérage et la déstructuration
Ruisseau	Écoulement permanent observé	Éviter l'apport de terre, de rémanents ou de matières polluantes
Voie de débardage	Deux itinéraires possibles, dont un sur sol plus portant	Privilégier les secteurs portants et limiter le nombre de passages
Peuplement	Mélange de sapins et de hêtres, structure irrégulière	Maintenir le couvert et éviter une ouverture non prévue
Météo de la semaine de préparation	Pluies importantes annoncées	Réévaluer l'accessibilité et différer les passages à risque
Rémanents	Quantité suffisante sur une partie du tracé	Les disposer sur les voies choisies pour répartir les charges

Constats relevés lors de la visite préparatoire. Les distances et surfaces sont des données du cas.

DT 3 : TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE PRÉVISIONNEL

Le tableau reprend les données retenues par l'entreprise pour comparer l'organisation initiale à une organisation adaptée aux conditions écologiques du site.

- Recette : volume commercialisable multiplié par le prix moyen unitaire.
- Coût variable unitaire : coût variable total divisé par le volume initial prévu.
- Dans le scénario adapté, le coût variable unitaire reste égal à celui du scénario initial.
- Résultat prévisionnel : recette moins charges variables, charges fixes et coûts supplémentaires identifiés.

Les calculs sont des prévisions de gestion et ne prennent pas en compte une éventuelle pénalité, une variation de prix de vente ou un coût de réparation des sols.

Comparaison des deux scénarios

Donnée	Scénario initial	Scénario adapté
Volume commercialisable	1 200 m³	1 160 m³
Prix moyen de vente	72 €/m³	72 €/m³
Coût variable unitaire	À calculer	Identique au scénario initial
Charges fixes affectées	18 000 €	18 000 €
Coût supplémentaire de protection des voies	0 €	2 400 €

Montants hors taxes, sauf indication contraire.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de diagnostic stratégique à compléter **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir du contexte et du DT 2. Inscrivez des éléments précis, propres à l'entreprise ou au chantier. Les forces et les faiblesses relèvent du diagnostic interne ; les opportunités et les menaces relèvent du diagnostic externe.

Matrice SWOT du chantier

Diagnostic interne	Éléments à relever
Forces	... ...
Faiblesses	... ...
Opportunités	... ...
Menaces	... ...

Au moins deux éléments attendus dans chaque rubrique.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.